



Plan Climat Air Energie Territorial

Evaluation Environnementale Stratégique

Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	X

6 février 2020 V.1

Avec le soutien financier de



Assistance à maîtrise d'ouvrage



SOMMAIRE

TABLE DES FIGURES	5
TABLE DES TABLEAUX	5
1. INTRODUCTION	6
1.1 Objectifs	6
1.2 démarche volontaire de la CCVH	6
1.3 Contenu du rapport	6
2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES	7
2.1. Introduction	7
2.2. Prise en compte du SRADDET et de la stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)	8
2.3. PLUi et PCAET	9
2.4. Compatibilité avec le SRADDET	15
3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DE LA STRATEGIE AIR ÉNERGIE CLIMAT	20
3.1. Méthodologie	20
3.2. Scénario retenu	20
3.3. Scénario au « au fil de l'eau »	22
3.4. Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE	22
4. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIONS DU PCAET	24
4.1. Méthodologie	24
4.2. L'analyse environnementale du PCAET par action	25
5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000	40
5.1. Description de la vulnérabilité des zones Natura 2000	40
5.2. Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000	42

5.3. Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000	44
6. DISPOSITIF DE SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL	44
7. CONCLUSION	45
8. LISTING DES ABREVIATIONS	46

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Articulation du PCAET avec les autres documents (sources : guide PCAET Ademe) ..	7
Figure 2 : Stratégie Nationale Bas Carbone 2015.....	8
Figure 3 : Émissions de GES pour le scénario retenu	9
Figure 4 : Cartographie sites Natura 2000 sur le territoire de la CCVH	42
Figure 5 : Cartographie représentant le projet de VRVV (1er segment) et les sites Natura 2000	43

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 3 : Analyse des orientations du PLUi et des actions du PCAET en fonction des grands thèmes du PLUi.....	14
Tableau 4 : Analyse de la compatibilité du PCAET avec le projet du SRADDET	19
Tableau 2 : Axes stratégiques du plan d'action de la CCVH	21
Tableau 5 : Objectifs du scénario retenu au regard des objectifs LTECV.....	21
Tableau 6 : Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE.....	22
Tableau 1 : Code couleurs de l'analyse croisée	24
Tableau 7 : Analyse environnementale des actions du PCAET	39
Tableau 8 : Analyse des incidences de la création de la VRVV (1er segment)	43
Tableau 11 : Indicateurs de l'EES.....	45

1. INTRODUCTION

1.1 OBJECTIFS

L'*Évaluation Environnementale Stratégique (EES)* est un **processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexions** (source : ministère de la transition écologique et solidaire).

Elle est **obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE)
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques.
- Préparer le suivi de l'impact environnemental de la mise en œuvre du PCAET

1.2 DEMARCHE VOLONTAIRE DE LA CCVH

Avec 16 033 habitants, la CCVH n'a pas d'obligation de réaliser un PCAET, le seuil inférieur étant de 20 000 habitants. Il s'agit donc d'une démarche volontaire, donc particulièrement vertueuse. Toute l'élaboration du PCAET a suivi la démarche réglementaire, entre la fixation des objectifs, les documents produits et les démarches locales entreprises.

Du fait de sa taille et ses compétences, certains objectifs (comme par exemple la baisse des consommations à l'horizon 2050) seront difficiles à atteindre. A l'inverse, la contribution de la CCVH pourra être supérieure aux obligations, notamment en ce qui concerne la séquestration du carbone, en raison de la prédominance de forêts sur le territoire.

1.3 CONTENU DU RAPPORT

L'évaluation Environnementale Stratégique débute par la réalisation d'un Etat Initial de l'Environnement. L'EIE est intégré dans le livre 1 Diagnostic.

Le présent document correspond à la suite de l'EIE. Il est composé des parties suivantes :

- Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes
- Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Énergie Climat Territoriale
- Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement
- Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
- Dispositif de suivi de l'impact environnemental

2. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

2.1. INTRODUCTION

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

la cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- Être compatible avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

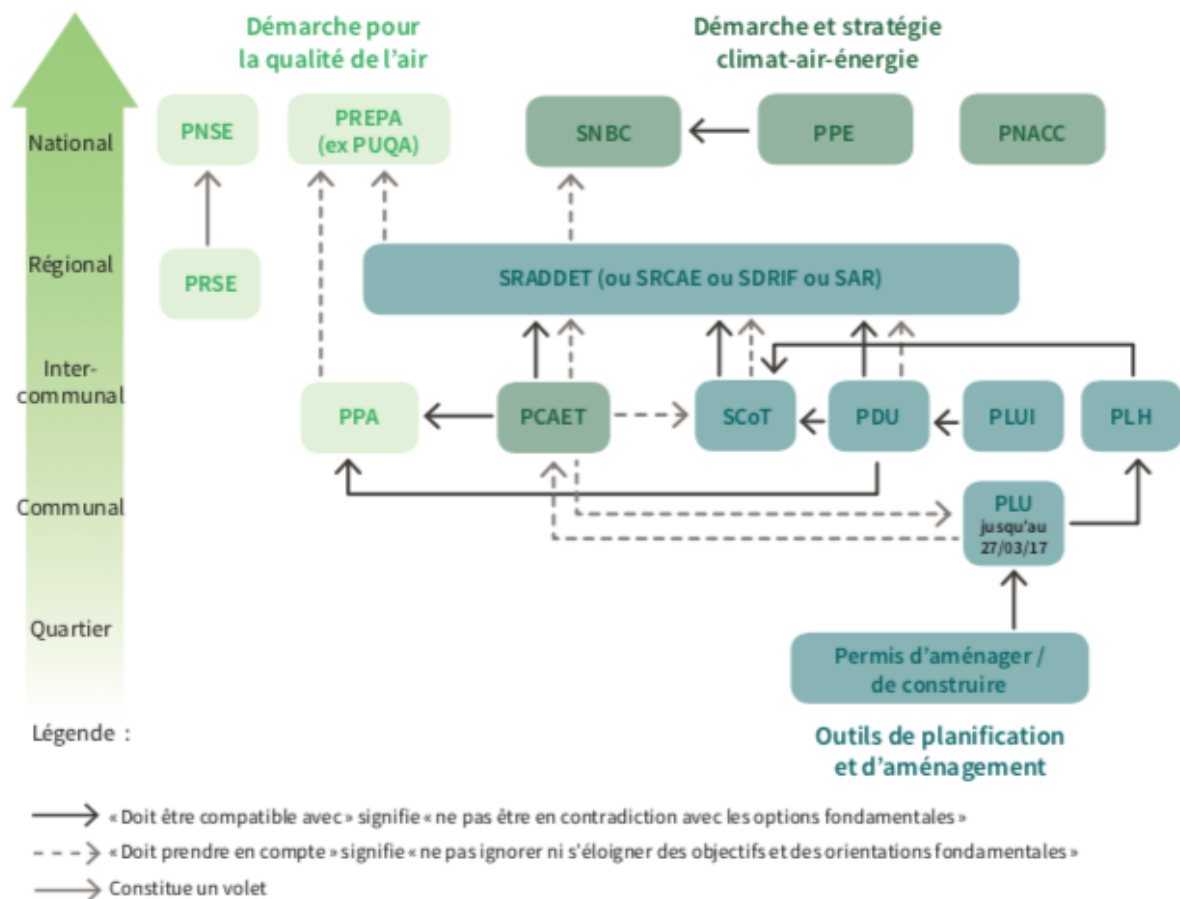


Figure 1. Articulation du PCAET avec les autres documents (sources : guide PCAET Ademe)

Le PCAET doit prendre en compte :

- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'adoption et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte

Le lancement de la consultation du SRADDET a eu lieu en octobre 2017. Le projet a été finalisé en mai 2019. Il devrait être adopté en décembre 2019.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Celui-ci n'étant pas terminé, nous analyserons la concordance du PCAET et du PLUi.

Le PCAET doit également être compatible avec :

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Aucun Plan de Protection de l'Atmosphère n'existe dans le Périgord Noir.

2.2. PRISE EN COMPTE DU SRADDET ET DE LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE (SNBC)

Le SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine étant actuellement en cours de réalisation, cette partie porte uniquement sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone lors de l'élaboration du PCAET de la CCVH.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, pour l'ensemble des secteurs d'activités, la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- À court / moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3^{ème} budget-carbone par rapport à 2013)
- À long terme à l'horizon 2050 : atteinte du facteur 4 (réduction des émissions de -75% par rapport à la période préindustrielle)

Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, budgets-carbones et objectif de facteur 4 en 2050

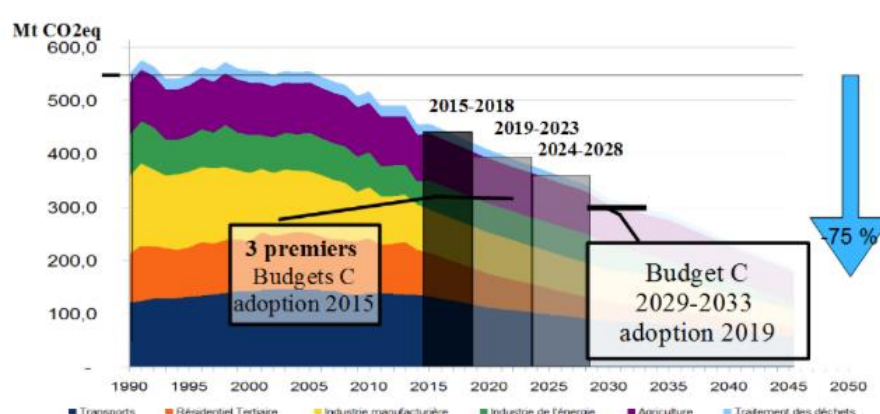


Figure 2 : Stratégie Nationale Bas Carbone 2015

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à adopter pour atteindre l'objectif de facteur 4 (réduction des émissions de - 75% par rapport à 1990) à l'horizon 2050.

Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2028 par les 3 premiers budgets-carbone qui couvrent les périodes 2015-2018, 2019-2023 et 2024-2028.

Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la CCVH

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a mise en place un scénario concernant ses émissions de GES en s'appuyant sur les objectifs de la stratégie de la Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Le scénario retenu par la CCVH est représenté dans le graphique ci-dessous :

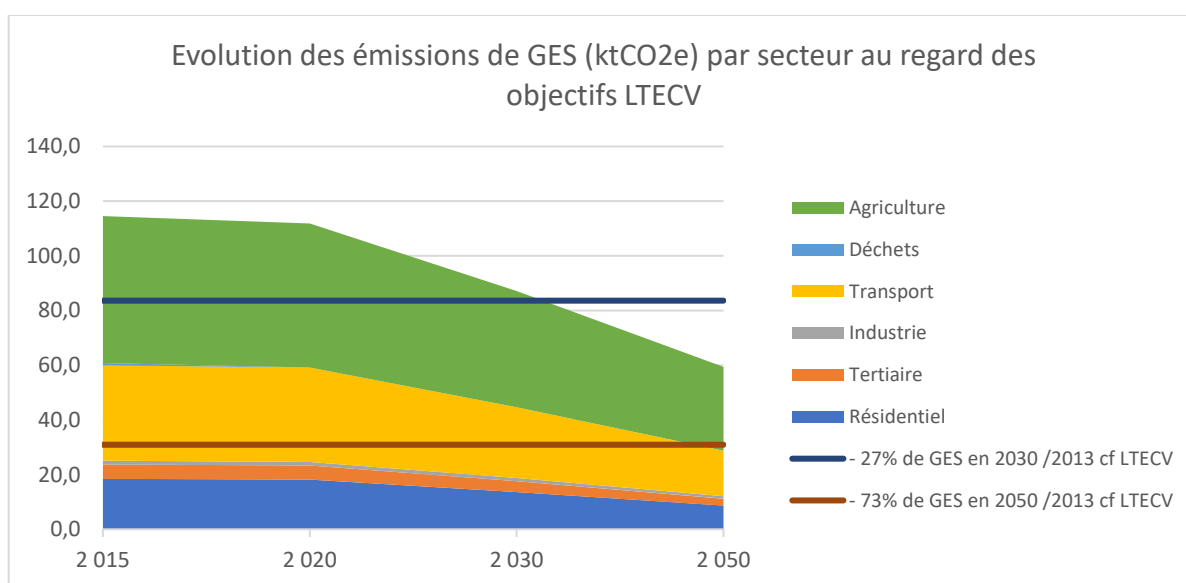


Figure 3 : Émissions de GES pour le scénario retenu

Lors de l'établissement du scénario d'émissions, les choix opérés pour la définition de la stratégie Air Énergie Climat de la CCVH l'ont été en cohérence avec les réalités du territoire. La stratégie actuelle permet d'atteindre les objectifs à 2030. Mais malgré une baisse conséquente des deux plus gros postes d'émissions (l'agriculture et le transport) le facteur 4 à 2050 n'est pas atteint.

Au vu des nombreuses incertitudes, notamment de l'évolution de l'agriculture, le choix a été de prioriser la projection sur du moyen terme (2030). Le programme sera révisé et complété tous les 6 ans, afin de tenir compte des dernières évolutions et de fixer de nouveaux objectifs à 2050. Ce fonctionnement par étape permettra une meilleure visibilité, plus réaliste.

2.3. PLUI ET PCAET

Le diagnostic du PLUi de la CCVH se décline en 5 grandes thématiques qui sont :

- La démographie, l'habitat et les équipements
- Le développement urbain et déplacements
- L'économie
- L'environnement
- Le patrimoine bâti et paysager

Le tableau suivant fait le lien entre les principales thématiques du PLUi et les actions du PCAET.

Thème	Orientations du PLUi (issues du diagnostic)	Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi
<p>Démographie, habitat et équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une offre de logement adaptée à l'évolution démographique et migratoire du territoire en mettant également en place une politique de requalification du bâti existant (amélioration du parc privé, réponse à la précarité énergétique, lutte contre la vacance des logements) - Identifier les projets ainsi que les besoins des différentes structures (écoles et services périscolaires, offre de santé, culturels et sportifs), afin d'être en mesure de mettre en place les outils nécessaires à la mobilisation du foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat → cette action est une réponse à la précarité énergétique en accélérant la rénovation du parc bâti privé. - 1.4 : Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels → le but est de former les professionnels à la rénovation énergétique des bâtiments, donc de s'assurer que les politiques de rénovation mises en place seront réalisées de manière conforme.

Thème	Orientations du PLUi (issues du diagnostic)	Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi
<p>Développement urbain et déplacements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter le développement urbain sur des zones naturelles afin de contenir l'imperméabilisation des sols et d'éviter les effets de fragmentation des milieux naturels. - S'adapter au tissu bâti existant afin de ne pas dénaturer l'environnement immédiat (qualité des paysages et physionomie des villages par exemple) - Limiter l'urbanisation le long des voies (départementales notamment) pour des raisons de sécurité. - Optimiser l'usage de la voiture par l'intermodalité, le covoiturage, une offre de transport en commun et également une offre de transport à la demande pour la population dite « captive ». - Intégrer des modes de transport doux sur les zones urbanisées. 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.2 : Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes → améliorer la programmation de l'éclairage public permettra de diminuer la pollution lumineuse et donc de limiter l'impact de l'urbain sur l'environnement. - 3.1 : Favoriser les transports partagés - 3.2 : Encourager les déplacements doux - 3.3 : Encourager des pratiques limitant les déplacements pendulaires - 3.4 : Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur <ul style="list-style-type: none"> → L'ensemble des actions concernant la mobilité (3.1 à 3.4) s'orientent vers l'objectif de diminuer l'utilisation de la voiture soit en optimisant son utilisation (écoconduite, covoiturage, télétravail), soit en opérant un report modal vers des mobilités « douces » (vélos, transport en commun). - 5.1 : Planifier un aménagement urbain et un urbanisme durable <ul style="list-style-type: none"> → Cette action vise la limitation des risques naturels à travers les documents d'urbanisme et permet d'agir sur la qualité environnementale des projets de construction

Thème	Orientations du PLUi (issues du diagnostic)	Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi
Économie	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les activités productives traditionnelles, comme la filière bois et l'agriculture - Assurer une offre touristique en adéquation avec la demande (développer les TIC et créer une synergie entre les différents secteurs économiques) - Accompagner des activités de services à la personne et le portage de projets « en économie sociale et solidaire » 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.3 : Encourager des pratiques limitant les déplacements pendulaires → cette action vise à préserver le tissu économique local (en favorisant la création de coworking) tout en limitant son impact sur l'environnement (lié aux émissions des transports) - 4.1 : Développer un tourisme responsable → l'objectif est de continuer à développer le tourisme tout en réduisant l'impact de celui-ci, notamment sur la vallée de la Vézère - 4.2 : Soutenir les pratiques agricoles durables - 5.2 : Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie <p>→ Les actions 4.2 et 5.2 se veulent être un soutien aux activités agricoles et de la filière bois, tout en les orientant vers des pratiques respectueuses de l'environnement et durables.</p>

Thème	Orientations du PLUi (issues du diagnostic)	Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi
<p>Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection des captages des eaux souterraines - Améliorer la qualité du réseau hydrologique en assurant sa continuité écologique et en s'assurant une meilleure maîtrise des pressions exercées sur celui-ci - Préserver les surfaces agricoles - Poursuivre les efforts engagés pour une gestion durable du patrimoine forestier - Préserver des éléments remarquables du patrimoine naturel - Éviter la destruction des zones humides identifiées - Prendre en compte des continuités écologiques et des risques naturels notamment dans les orientations en matière d'urbanisme 	<ul style="list-style-type: none"> - 4.2 : les pratiques agricoles durables → Cette action promeut une agriculture utilisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique. - 5.1 : Planifier un aménagement urbain et un urbanisme durable → Cette action a pour but d'intégrer la protection des ressources et de la biodiversité dans le PLUi. - 5.2 : Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie - 5.3 : Protéger la biodiversité ordinaire - 5.4 : Protéger les espèces à hautes valeurs écosystémiques → L'action 5.4 vise à préserver les zones humides, les forêts matures et les sites Natura 2000. - 5.5 : Préserver la ressource en eau et limiter les risques inondation → Cette action vise à une meilleure gestion de la ressource en eau, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. - 5.6 : Améliorer la gestion des déchets → Cette action vise à une meilleure collecte et gestion des déchets, ce qui engendrera une diminution des impacts sur l'environnement.

Thème	Orientations du PLUi (issues du diagnostic)	Actions du PCAET ayant un lien avec le PLUi
Patrimoine bâti et paysager	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'identité paysagère du territoire, notamment par la protection des paysages remarquables, par la prise en compte du relief, et par le maintien des espaces agricoles etc. - Préserver le patrimoine bâti de la Vallée de l'Homme : gestion des constructions neuves, définition de futurs Sites Patrimoniaux (SPR) et gestion appropriée au regard de l'identité patrimoniale et des ensembles bâti de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1 : Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat → la rénovation énergétique permettrait de limiter la construction de bâtiment neuf (préservation de l'identité paysagère). - 4.1 : Développer un tourisme responsable → Cette action encourage un tourisme respectueux de l'environnement et qui met en avant le patrimoine du territoire. - 4.2 : Soutenir les pratiques agricoles durables → Cette action est en faveur des pratiques agricoles préservant l'identité paysagère agricole du territoire. - 5.2 : Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie → La préservation du patrimoine forestier que met en avant cette action permettrait de préserver l'identité paysagère du territoire.

Tableau 1 : Analyse des orientations du PLUi et des actions du PCAET en fonction des grands thèmes du PLUi

Le PCAET prend bien en compte les orientations du PLUi.

2.4. COMPATIBILITE AVEC LE SRADDET

Le SRADDET devrait être adopté en décembre 2019. Néanmoins le projet a été voté en mai 2019 (suite à un travail effectué depuis le lancement en octobre 2017).

L'analyse de la compatibilité avec le SRADDET s'est faite sur la base du rapport d'objectifs d'avril 2019. Ce dernier détaille la stratégie d'aménagement du territoire établie à horizon 2030 et 2050. Elle s'articule autour de 3 orientations transversales elles-mêmes déclinées en 14 objectifs stratégiques et en 80 objectifs.

Le tableau ci-dessous reprend par objectif du SRADDET les actions du PCAET du territoire de la CCVH qui y correspondent.

Objectifs stratégiques du SRADET	Objectifs du SRADET	Actions du PCAET de la CCVH prenant en compte les objectifs du SRADET
Une Nouvelle Aquitaine dynamique, des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois		
1.1 Créer des emplois et de l'activité économique en valorisant le potentiel de chaque territoire dans le respect des ressources et richesses naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Développer une agriculture performante sur les plans économique, social et environnemental - 5 Valoriser la ressource en bois avec une gestion durable et multifonctionnelle des forêts - 7 Développer des destinations touristiques durables avec les acteurs locaux - 8 Favoriser un maillage de l'offre touristique sur l'ensemble du territoire et conforter les sites touristiques à forte fréquentation par un aménagement durable - 9 Anticiper les impacts du changement climatique pour le secteur touristique - 10 Favoriser le tourisme d'itinérance par un maillage d'itinéraire doux à l'échelle régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - 4.2 : Soutenir les pratiques agricoles durables - 5.2 : Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie - 4.1 : Développer un tourisme responsable → il s'agit notamment d'aider à l'engagement dans les labels et de développer une offre de circuits sans voiture - 3.2 Encourager les déplacements doux → cette action comprend notamment la création d'une Véloroute Voie Verte et l'étude du développement d'une autre
1.2 Développer l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - 11 Développer un mode de production plus sobre 	<ul style="list-style-type: none"> - 5.6 Améliorer la gestion des déchets - 6.4 intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité
1.3 Donner à tous les territoires l'opportunité d'innover et d'expérimenter	<ul style="list-style-type: none"> - 16 Favoriser l'accès à la formation initiale et continue, à la qualification, à l'emploi et au développement des compétences sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 1.4 Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels

<p>1.4 Accompagner l'attractivité de la Région par une offre de transport de voyageurs et de marchandises renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 22 Maintenir le réseau existant, moderniser l'offre ferroviaire sur tous les territoires, favoriser le transfert modal 	<ul style="list-style-type: none"> - 3.1 Favoriser les transports partagés (3.1.2 Participer activement au maintien de la ligne Périgueux Agen)
<p>1.5 Ouvrir la Région Nouvelle-Aquitaine sur ses voisines, l'Europe et le monde</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'action
<p>Une Nouvelle Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux</p>		
<p>2.1 Allier économie d'espace, mixité sociale et qualité de vie en matière d'urbanisme et d'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 35 Développer la nature et l'agriculture en ville et en périphérie - 37 Valoriser les eaux pluviales et les eaux grises dans l'aménagement en favorisant la végétalisation source de rafraîchissement naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - 4.2 Soutenir les pratiques agricoles durables - 5.1 Planifier un aménagement et un urbanisme durable - 5.3 Protéger la biodiversité ordinaire - 5.5 Préserver la ressource en eau et limiter les risques inondation - 5.4 Protéger les espaces hautes valeurs écosystémiques - 5.7 Limiter l'usage de produits toxiques courants
<p>2.2 Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 38 Garantir la ressource en eau en quantité et qualité, en préservant l'alimentation en eau potable, usage prioritaire, et en économisant l'eau dans tous ses types d'usage - 41 Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin - 42 : Préserver et restaurer la qualité des paysages et leur diversité 	<ul style="list-style-type: none"> - 5.2 Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie - 5.3 Protéger la biodiversité ordinaire - 5.5 Préserver la ressource en eau et limiter les risques inondation - 5.4 Protéger les espaces hautes valeurs écosystémiques - 6.3 Communiquer sur la transition énergétique

<p>2.3 Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 43 : Réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 - 44 Améliorer la qualité de l'air aux horizons 2020 et 2030 - 45 Développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo - 46 Développer les infrastructures de diffusion et de production d'énergie pour les nouvelles motorisations - 49 : Réduire les consommations d'énergie des et dans les bâtiments - 50 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première « région étoilée » de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne - 51 Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable - 52 Développer la ressource et l'usage du bois énergie issu de forêts gérées durablement dans le respect de la hiérarchie des usages (bois d'œuvre et d'industrie) - 54 Développer les pratiques agro-écologiques et l'agriculture biologique - 55 Développer l'écoconstruction en visant l'amélioration de la qualité de l'air intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 Limiter les consommations énergétiques des bâtiments - Axe 2 Développer les énergies renouvelables - Axe 3 Favoriser une mobilité durable - 4.2 Soutenir les pratiques agricoles durables - 5.2 Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie - 5.6 Améliorer la gestion des déchets - 6.4 Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité <p>L'adaptation au changement climatique est intégrée directement au sein des actions qui, pour chacune d'entre elles, précisent s'il s'agit d'adaptation ou d'atténuation. Il y a des actions spécifiques à l'adaptation, mais elles sont disséminées entre l'ensemble des axes du plan d'action</p>
<p>2.4 Mettre la prévention des déchets au cœur du modèle de production et de consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 56 Réduire les déchets résiduels restant à stocker ou à valoriser énergétiquement - 59 Développer la prévention et la valorisation des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> - 5.6 Améliorer la gestion des déchets - 5.7.2 Promouvoir la pratique du jardinage écologique

2.5 Être inventif pour limiter les impacts au changement climatique	- 61 : Renforcer la protection de la ressource forestière contre les divers risques accrus par les dérèglements climatiques	- 5.2.2 Réaliser des dessertes du massif forestier
Une Nouvelle Aquitaine solidaire, une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous		
3.1 Renforcer les liens entre les villes, la métropole et les territoires ruraux		Pas d'action car non concerné
3.2 Assurer un accès équitable aux services et équipements, notamment à travers l'affirmation du rôle incontournable des centres-villes et centres-bourgs	- 68 : Reconquérir les centres-bourgs et les centres-villes, lieux essentiels au lien social et au dynamisme économique	- 3.3 Encourager les pratiques limitant les déplacements pendulaires
3.3 Optimiser les offres de mobilité, la multimodalité et l'intermodalité	- 75 : Mettre en œuvre un panel de solutions de mobilité sur l'ensemble du territoire régional et en particulier sur les territoires fragiles mal desservis	- 3.1 Favoriser les transports partagés - 3.2 Encourager les déplacements doux - 3.3 Encourager les pratiques limitant les déplacements pendulaires
3.4 Garantir la couverture numérique et développer les nouveaux services et usages	- 80 : Contribuer à doter les territoires d'un réseau dense de tiers lieux, pour développer le télétravail et le coworking	- 3.3 Encourager les pratiques limitant les déplacements pendulaires (coworking, accès à Internet)

Tableau 2 : Analyse de la compatibilité du PCAET avec le projet du SRADDET

30 des objectifs du projet du SRADDET sont pris en compte dans le PCAET. Les objectifs non pris en compte correspondent à des objectifs qui ne concernent pas le territoire de la CCVH (exemple : désenclaver l'agglomération de Limoges, résorber le nœud routier de la métropole bordelaise, renforcer les coopérations transfrontalières...)

3. JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DE LA STRATEGIE AIR ÉNERGIE CLIMAT

3.1. METHODOLOGIE

L'analyse environnementale du plan d'action du PCAET s'effectue selon un principe de comparaison transversale des enjeux issus de l'Évaluation Initiale de l'Environnement (EIE). Nous avons décidé de ressortir 5 principales thématiques de ce document, à savoir :

- Les incidences sur la biodiversité et les espaces naturels
- Les incidences sur la qualité de vie et la santé (qualité de l'air, de l'eau, paysage, proximité des services)
- Les incidences sur la ressource en eau et les ressources naturelles
- Les risques majeurs et l'aménagement du territoire
- Les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse moins détaillée mais plus pertinente que si l'ensemble des thèmes de l'EIE avaient été repris. Ces 5 axes ont été choisis parce qu'ils correspondent aux principaux points de vulnérabilité du territoire, mais également parce qu'ils sont représentatifs de l'ensemble des thématiques de l'EIE. En effet, la thématique "incidences sur la biodiversité et les espaces naturels" représente la "partie milieux" naturels de l'EIE, la thématique "incidences sur la ressource en eau et sur les ressources naturelles" représente la partie milieux physiques, tandis que les autres reprennent la partie milieux humains de l'EIE.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Pour la stratégie, après avoir rapidement décrit les grandes lignes de la stratégie retenue par la CCVH, nous décrivons un scénario dit au fil de l'eau puis comparons l'impact environnemental de ces deux scénarios selon les thèmes de l'EIE présentés au-dessus.

3.2. SCENARIO RETENU

Le scénario choisi par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a été validé le 27 mai 2019 lors du comité de pilotage. Ce scénario fixe les objectifs décidés par et pour la CCVH en matière de réduction des émissions de GES, de maîtrise de la consommation d'énergie, de production et de consommation des énergies renouvelables et de réduction des concentrations et des émissions de polluants atmosphériques.

Pour rappel, les axes stratégiques sont les suivants :

AXES	Intitulé
AXE 1	Limitier les consommations énergétiques des bâtiments
AXE 2	Développer les énergies renouvelables
AXE 3	Favoriser une mobilité durable
AXE 4	Encourager les activités économiques durables
AXE 5	Gérer durablement les ressources
AXE 6	Animer, communiquer et faire preuve d'exemplarité

Tableau 3 : Axes stratégiques du plan d'action de la CCVH

La définition de la stratégie s'est faite en s'ajustant, autant que possible, à la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et au Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). Leurs objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Le scénario retenu est le suivant :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif CCVH 2030
1	Émissions de GES	-28% vs 2012	-27% vs 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% vs 2012	-16% vs 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% de la consommation en 2030	37% de la consommation en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	PREPA	-14% en moyenne vs 2015

Tableau 4 : Objectifs du scénario retenu au regard des objectifs LTECV

Les chiffres retenus sont légèrement différents des attentes de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte. Dans la mesure où la CCVH effectue une démarche volontaire vertueuse, le choix a été fait de fixer des objectifs réalistes adaptés au territoire et aux retours d'expérience des acteurs locaux. Ainsi la CCVH étant un territoire rural, l'utilisation des modes de transport doux est limitée. Aussi, le choix concernant la rénovation du parc résidentiel est basé sur des retours des acteurs locaux.

Les chiffres retenus pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques diffèrent assez largement de ceux du PREPA, ceci s'explique encore une fois par les réalités physiques du territoire. Effectivement l'exemple des COVNM émis sur le territoire de la CCVH proviennent majoritairement de la forêt (à 69%) qui en émet naturellement, la diminution prévue est donc de 8% contre les 52% du Plan national. De plus le territoire ne présente pas d'enjeux de qualité d'air.

Les détails concernant le scénario stratégique se trouvent dans le Rapport Stratégique de la CCVH.

3.3. SCENARIO AU « AU FIL DE L'EAU »

Ce scénario retrace l'évolution de l'environnement en l'absence d'élaboration du PCAET. Dans le cas où le PCAET ne serait pas mis en place la CCVH pourrait s'attendre à observer une augmentation des mouvements de terrain dû aux retraits et gonflements des argiles, à voir ses réserves en eau diminuer ainsi que leurs états chimiques se détériorer.

Les impacts sur les milieux naturels pourraient également être dévastateurs. Effectivement les ressources forestières pourraient avoir tendance à diminuer à la vue de la faible part d'hectare gérés de manière durable, la biodiversité ainsi que la ressource en « bois énergie » seraient donc fortement impactées. Les zones humides subiraient également les périodes de sécheresse plus durement.

Il est également important de noter les effets qui pourraient subvenir sur les populations et leurs activités. L'évolution de la population (croissance, vieillissement) et le changement climatique pourraient favoriser l'augmentation du taux de mortalité l'été.

De plus, la prolifération des ravageurs et des parasites aurait tendance à impacter négativement le secteur agricole, l'augmentation du risque incendie et des émissions liées aux transports sont d'autres conséquences pouvant impacter négativement les activités humaines.

3.4. ANALYSE DES IMPACTS DES DIFFERENTS SCENARIOS SUR LES THEMATIQUES DE L'EIE

Le tableau suivant vise à comparer le scénario choisi et le scénario « au fil de l'eau » selon leur impact sur l'environnement. L'analyse croise ces scénarios et 5 thématiques de l'EIE, relevées pour la pertinence de l'analyse.

L'objectif premier de celui-ci sera donc de poser les bases d'une première analyse d'impact, c'est-à-dire de voir si les résultats de la stratégie, en termes d'émissions de GES, de consommations énergétiques, de production d'ENR et d'émissions de polluants atmosphérique sont bénéfiques par rapport à une situation de laissé faire proposée par le scénario au « fil de l'eau ».

Thématiques de l'EIE	Biodiversité et continuités écologiques	Qualité de vie et santé	L'eau et les ressources naturelles	Risques majeurs et aménagement du territoire	Activités humaines
Scénario stratégique	++	++	++	+	+
Scénario au fil de l'eau	-	-	-	0	-

Tableau 5 : Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE

- Biodiversité et continuités écologiques

Sans action spécifique, la biodiversité et les continuités écologiques risquent de se dégrader. L'axe 5 du PCAET « Gérer durablement les ressources » a pour ambition de protéger l'ensemble des ressources naturelles (inclus biodiversité) présentes sur le territoire. Le scénario stratégique intègre donc cette thématique, les incidences sur celle-ci seront donc positives.

- Qualité de vie et santé

La tendance est à une dégradation de la santé et de la qualité de vie.

L'axe 1 du plan d'action « Limiter les consommations énergétiques des bâtiments » vise à améliorer le parc bâti du territoire, en termes énergétique, et d'accessibilité à la rénovation, ce qui aura des effets positifs sur cette thématique. De plus, l'axe 3 « favoriser une mobilité durable » aura des impacts significatifs sur la qualité de l'air. Des mesures des axes 4 et 5 auront elles aussi des impacts positifs sur la qualité de vie et la santé. Le scénario stratégique intègre donc, au sein de plusieurs axes du plan d'actions PCAET, cette thématique. Les incidences sur celle-ci seront donc positives.

- L'eau et les ressources naturelles

Le laissé faire du scénario au fil de l'eau aura des conséquences néfastes sur les ressources naturelles, comme les forêts, les zones humides et la ressource en eau. En revanche, l'axe 5 du plan d'actions PCAET « Gérer durablement les ressources » a pour ambition de protéger l'ensemble des ressources naturelles présentes sur le territoire. De plus, l'axe 2 du plan d'action PCAET « Développer les énergies renouvelables », s'emploie à promouvoir des ressources renouvelables du territoire. Le scénario stratégique intègre donc cette thématique au sein de son plan d'actions, les incidences sur celle-ci seront donc positives.

- Risques majeurs et aménagement du territoire

Le laissé faire du scénario au fil de l'eau n'aura, à priori, aucune incidence sur la thématique. Le scénario stratégique choisi aura, par l'intermédiaire du plan d'action PCAET, des incidences positives sur cette thématique.

En effet, l'axe 5 contenant l'action 5.1 « Planifier un aménagement et un urbanisme durables » a pour ambition de limiter les risques naturels à travers les documents d'urbanisme, ainsi que de protéger les ressources naturelles et la biodiversité dans le PLUI

- Activités humaines

Le laissé faire du scénario au fil de l'eau aura des conséquences néfastes sur les activités humaines. En revanche, l'axe 4 « Encourager les activités économiques durable » fait la promotion d'un tourisme durable et d'un changement des pratiques agricoles, ce qui induit des effets bénéfiques sur des secteurs. De plus, l'axe 2 entraîne un développement de la filière ENR ce qui, là aussi, va dynamiser la filière. D'autres mesures auront des effets positifs sur cette thématique, au sein des autres axes du plan d'action PCAET. Le scénario stratégique, à travers le plan d'action PCAET, aura des incidences positives sur cette thématique.

Sans la mise en application du PCAET l'évolution des émissions de GES serait à la hausse, ainsi que les consommations d'énergie. De plus, la production d'énergie renouvelable n'augmentera sûrement pas au même niveau qu'avec la mise en place du plan d'action, et pour finir, les émissions de polluants atmosphériques serait en hausse, à cause de l'augmentation des consommations d'énergie et des émissions de GES. La stratégie choisie pour le PCAET a donc des impacts positifs sur l'environnement.

4. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIONS DU PCAET

4.1. METHODOLOGIE

Comme pour la stratégie, l'analyse du programme d'actions croise les cinq thématiques ressorties de l'État Initial de l'Environnement avec les actions du PCAET. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableau ci-dessous).

A partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance » (PV)
Incidence négative (IN)

Tableau 6 : Code couleurs de l'analyse croisée

Une incidence positive signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, une incidence neutre signifie qu'il n'y a à priori aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. Un « point de vigilance » (PV) signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une incidence négative (IN) ne peut être évitée. Il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

Nous avons indiqué dans le tableau de l'analyse les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit, le plus souvent, un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. Le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET. Celles-ci permettent de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

4.2. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET PAR ACTION

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
1.1	Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air (répercussion sur la santé et la biodiversité) - Diminution de la précarité énergétique - Adaptation grâce aux éléments intégrés dans les accompagnements - Réduction des consommations d'énergie - Création d'emploi - Réduction des émissions de CO₂ <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré deux points de vigilance.</p>	Néant en première approche.
1.2	Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	-Diminution de la pollution lumineuse Identique à l'action 1.1 pour le reste	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
1.3	Sensibiliser la population aux éco gestes	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des consommations énergétiques - Diminution de la précarité énergétique <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV : emballage des éléments du kit et leur provenance
1.4	Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et mise en réseau des artisans locaux - Création d'une filière territoriale - Amélioration indirecte de la qualité de l'air et de la santé - La formation des artisans assure une meilleure qualité des travaux et indirectement une amélioration de la qualité de vie <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV : Se rendre aux réunions de formation nécessite souvent de prendre la voiture, privilégier les transports en commun ou le covoiturage

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
2.1	Favoriser le développement d'électricité photovoltaïque	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la branche des EnR - Autoconsommation pour les exploitations agricoles - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée - Diminution des émissions de GES lié à la création d'énergie donc impact positif sur la biodiversité <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive même s'il existe un grand nombre de points de vigilance à prendre en compte pour d'éventuels projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV : L'installation de panneau photovoltaïque au sol peut entraîner un ou des effets de barrière et donc être une entrave aux continuités écologiques et à la biodiversité - PV : Les panneaux solaires sur les toitures peuvent aller en contradiction avec les codes paysagers du territoire - PV : La gestion des déchets des panneaux photovoltaïques doit être intégrée de même que la réflexion sur la provenance et la fabrication des panneaux

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
2.2	Encourager le développement des ENR dans le résidentiel	Positif	Point de vigilance	Neutre	Neutre	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la branche des EnR - Autoconsommation pour les particuliers - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée - Diminution des émissions de GES lié à la création d'énergie donc impact positif sur la biodiversité <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance concernant l'identité paysagère</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV : La CCVH veillera à préserver les paysages et les espaces à valeur patrimoniale - PV : La gestion des déchets doit être intégrée

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
2.3	Inciter au développement de la méthanisation en lien avec le monde agricole	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif	Point de vigilance	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la branche des EnR - Autoconsommation pour les particuliers - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée - Diminution des émissions de GES lié à la création d'énergie donc impact positif sur la biodiversité - La gestion des déchets est intégrée et ceux-ci sont valorisés ➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré des points de vigilance pour ce type de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - PV : L'installation d'une unité de méthanisation peut affecter négativement la biodiversité et les espaces naturels selon son lieu d'implantation - PV : Les nuisances associées à ce projet peuvent présenter un inconfort auprès des riverains (odeurs, bruit, trafic etc...) - PV : Les installations EnR peuvent aller en contradiction avec les codes paysagers du territoire

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
2.4	Développer l'hydroélectricité	Point de vigilance	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamisation de la branche des EnR - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car c'est une source d'énergie non carbonée - Diminution des émissions de GES lié à la création d'énergie donc impact positif sur la biodiversité <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance lié à la préservation des espaces naturels</p>	- PV : Possible dégradation des espaces naturels et rupture des continuités écologiques
2.5	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique	Point de vigilance	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	<ul style="list-style-type: none"> - Participation indirecte à l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé car cette action permettra d'accueillir les production d'électricité renouvelable (source d'énergie non carbonée) - Amélioration à la qualité de vie par la sécurisation du réseau électrique et son adaptation en cas de tempête <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
3.1	Favoriser les transports partagés	Neutre	Positif	Neutre	Point de vigilance	Positif	<p>- Diminution de l'utilisation de la voiture individuelle, donc une amélioration de la qualité de l'air et de la santé et une baisse de coût pour les ménages</p> <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance</p>	<p>- PV la ligne de voie ferrée étant non électrifiée pour l'instant, un accroissement des fréquences pourrait augmenter les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>- PV : une réflexion sur l'intermodalité au sortir des gares sera à ne pas négliger</p> <p>- PV : La promotion du covoiturage peut nécessiter la construction d'aires spécifiques qui peuvent être contraignantes lors de leur aménagement et vis-à-vis de la biodiversité.</p>

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
3.2	Encourager les déplacements doux	Négative	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des émissions de CO2 et GES, donc incidences positives sur la santé et la qualité de l'air (et sur la biodiversité) - Incidences positives sur la mobilité qui tend à être moins carbonée - Diminution des émissions de GES et de CO2 liée au report modal - Amélioration de la santé des personnes (car plus mobiles) - Mobilité moins carbonée et donc plus respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - IN : Les comportements des espèces et l'écosystème peuvent être modifiés (cf partie analyse des Natura 2000) - PV : La gestion des batteries en tant que déchet sera à surveiller - PV : Les travaux de voiries peuvent entraîner des discontinuités écologiques ainsi que d'importants travaux d'aménagement - PV : Le risque de pollution lié aux travaux - PV : Les travaux nécessitent une forte vigilance pour ne pas porter atteinte à la qualité des eaux et aux ressources naturelles <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance négative. L'étude d'impact de la VRVV est en cours d'élaboration et permettra d'établir les mesures compensatoires liées aux aménagements de cette route.</p>

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
3.3	Encourager des pratiques limitant l'impact des déplacements pendulaires	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air et de la santé en diminuant les trajets domicile-travail et donc en diminuant les émissions liées - Dynamisation de l'économie <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives</p>	Néant en première approche.
3.4	Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur	Neutre	Positive	Neutre	Point de vigilance	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des émissions polluantes liées à l'utilisation de la voiture grâce à la promotion de l'éco conduite, donc effets bénéfiques sur la qualité de l'air, la santé et également la biodiversité - Diminution des émissions de CO2 et GES, donc impacts positifs sur la santé et la qualité de l'air (et sur la biodiversité) - Impacts positifs sur la mobilité qui tend à être moins carboné <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives, avec un point de vigilance concernant l'aménagement des infrastructures nécessaires aux véhicules électriques.</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
4.1	Développer un tourisme responsable	Point de vigilance	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air grâce au développement d'un tourisme durable - Appui à la filière touristique (filiale stratégique pour le territoire) - Mise en lumière de la biodiversité et des milieux naturels du territoire - Incidences indirectes positives sur la ressource notamment par la communication sur des choix durables en matière d'aménagement. <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives malgré un point de vigilance concernant la perturbation possible de la biodiversité</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
4.2	Soutenir les pratiques agricoles durables	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'agriculture locale - Soutien au développement des petits et nouveaux agriculteurs - Diminution de la pollution et par conséquent, nombreux impacts positifs sur la biodiversité, les cours d'eau et les ressources naturelles - Amélioration de la qualité de vie en ramenant des services au plus près des personnes en proposant en plus des produits locaux - Soutien aux circuits courts <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</p>	Néant en première approche.
5.1	Planifier un aménagement et un urbanisme durable	Positive	Positive	Positive	Positive	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> - Protection des ressources naturelles et de la biodiversité dans le PLUi - Limitation des risques naturels dans les documents d'urbanisme - Amélioration de la qualité environnementale des projets de construction et par conséquent, de la qualité de vie des habitants 	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
5.2	Mettre en place une gestion durable de la forêt et limiter le risque incendie	Positive	Positive	Positive	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air par absorption du CO₂ - Support à la biodiversité et aux continuités écologiques - Développement d'une filière EnR et économique (bois d'œuvre) - Préservation de la ressource sylvicole et rôle de filtre pour les masses d'eau - Amélioration de la résilience du territoire <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont positives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PV : Le développement de la filière induit une augmentation des transports liés à l'exploitation. - PV : Il faudra mettre en avant l'utilisation de produits éco responsables pour l'entretien de la forêt

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
5.3	Protéger la biodiversité ordinaire	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et mise en avant des bénéfices de la biodiversité commune (service écosystémique, amélioration de la capacité de résilience...) : - Soutien aux continuités écologiques - Soutien à la biodiversité - Amélioration de la qualité de l'air par absorption du CO₂ - Protection vis à vis des risques inondation/tempête (augmente la résilience du territoire) - Soutien à la filière bois (création d'une filière bois-bocage) - Soutien aux activités agricoles <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives</p>	Néant en première approche.
5.4	Protéger les espèces à hautes valeurs écosystémiques	Positive	Positive	Positive	Neutre	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la biodiversité et aux continuités écologiques - Amélioration de la santé, de la qualité de vie et de l'air - Préservation des zones humides <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
5.5	Préserver la ressource en eau et limiter les risques inondation	Positive	Positive	Positive	Négative	Neutre	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de la ressource en eau, impact positif sur la santé - Soutien à la biodiversité - Amélioration de la gestion du cycle de la ressource (gestion quantitative) - Adaptation au changement climatique <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, malgré le point négatif concernant l'aménagement</p>	Néant en première approche.
5.6	Améliorer la gestion des déchets	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des transports liés à la collecte, donc amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de CO₂ - Sensibilisation des acteurs du territoire - Diminution de la pollution des sols et des masses d'eau donc moins d'impacts sur la biodiversité <p>➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.</p>	Néant en première approche.

N°	Action	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur la qualité de vie et la santé	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire	Incidences sur les activités humaines	Incidences / commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidence négative
5.7	Limiter l'usage de produits toxiques courants	Positive	Positive	Positive	Neutre	Positive	-Amélioration de la santé, de la biodiversité -Préservation des ressources naturelles et des ressources en eau. ➔ Les incidences cumulées de cette action sont strictement positives.	Néant en première approche.
6.1	Suivre et évaluer le PCAET	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Néant en première approche.	Néant en première approche.
6.2	Animer le PCAET	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Néant en première approche.	Néant en première approche.
6.3	Communiquer sur la transition énergétique	Neutre	Positive	Positive	Neutre	Point de vigilance	- Diminution des consommations énergétiques (possible grâce à la modification du comportement des habitants), cela aura des incidences positives en termes de gestion des ressources naturelles et de la qualité de vie. ➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive malgré un point de vigilance.	- PV : La gestion des animations et de la diffusion de l'information, s'orienter vers des canaux d'informations ayant un faible impact sur l'environnement
6.4	Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité	Positive	Positive	Neutre	Neutre	Positive	- Diminution des émissions de CO ₂ - Diminution des émissions de GES - Amélioration de la qualité de l'air et de la santé - Ressources énergétiques moins carbonées ➔ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive	Néant en première approche.

Tableau 7 : Analyse environnementale des actions du PCAET

5. EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

5.1. DESCRIPTION DE LA VULNERABILITE DES ZONES NATURA 2000

Le territoire de la Vallée de l'Homme comprend 6 sites portant la distinction « zone Natura 2000 ». Elles sont décrites dans l'EIE, leur vulnérabilité est détaillée ci-après (source : inpn.mnhn.fr)

- **La Dordogne (FR 7200660 – 5 727 ha)**

La zone est vulnérable au niveau de la qualité des eaux, de la conservation et la diversification des frayères, de la réservation des couasnes et bras morts et de l'aménagement des obstacles à l'avalaison comme à la dévalaison.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- La pollution des eaux de surface
- Les modifications du fonctionnement hydrographique
- Le captage des eaux de surface
- Les endigages, remblais et plages artificielles
- Les ponts et viaducs
- Les voies de navigation
- L'aquaculture
- La pêche professionnelle active
- La pêche de loisirs
- Les différents sports nautiques

- **La Vézère (FR 7200668 – 449 ha)**

Le site fait face à des obstacles à la migration (barrages), à une régression des frayères et à une qualité moyenne de l'eau.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- La pollution des eaux de surfaces, captages des eaux de surface
- L'aquaculture
- La pêche de loisirs
- Les différents sports nautiques

- **Vallées des Beunes (FR 7200666 – 5 498 ha)**

L'abandon des pratiques agropastorales concoure à faire disparaître les espaces ouverts au profit de systèmes forestiers ou de friches.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- La plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
- L'abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- La pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)
- Les changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
- La mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)
- Les routes et autoroutes
- Les habitations dispersées
- L'aquaculture (eau douce et marine)

- La pêche de loisirs
- La chasse
- Le camping et les caravanes

Cependant, une pratique comme le pâturage extensif aurait une incidence positive sur le site.

- **Tunnel de Saint-Armand-de-Coly (FR 7200795 – 63 ha)**

Le tunnel est ouvert, ce qui facilite sa fréquentation et le dérangement des espèces qui y ont élu domicile. On constate notamment une vulnérabilité liée aux activités de randonnée, d'équitation et de cyclisme, mais également à la fréquentation du site par des véhicules motorisés (notamment motos) occasionnant des risques de dérangement ou des actes de vandalisme.

- **Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère (FR 7200667 – 610 ha)**

Le site est exposé à une dégradation avec notamment la fermeture progressive de ces milieux par emboisement. A cela s'ajoute l'évolution régressive des espaces ouverts par enrichissements ou boisements qui accentue la vulnérabilité du site.

On observe également diverses menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site. Sur cette Natura 2000, les incidences négatives sont les suivantes :

- La modification des pratiques culturales (y compris la culture pérenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)
- L'abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage
- Les sports de plein air et activités de loisirs et récréatives
- Les modifications des conditions abiotiques
- La plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)
- Les habitations dispersées
- La chasse

A l'inverse, plusieurs pratiques ont des incidences plutôt positives sur le site à savoir :

- La fauche non intensive
- Le pâturage extensif
- La production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)
- Le sylvopastoralisme

- **Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne (FR 7200664 – 3 686 ha)**

Le site est vulnérable vis à vis de l'abandon de la gestion sylvicole, des systèmes pastoraux et de l'entretien des pelouses. Il existe par ailleurs un risque lié à l'enrésinement des boisements et à la gestion de la coupe forestière (éclaircie, coupe rase).

L'extension des zones urbanisées et habitables représente une autre source de vulnérabilité du territoire.

Enfin, le site est exposé aux activités d'alpinisme, d'escalade et de spéléologie.

Tous les sites énoncés ci-dessus ont été validés par la commission européenne. De plus, chacun d'entre eux est compris la directive « Habitat, faune, flore » qui répertorie 231 types d'habitats naturels, 1 563 espèces animales et 966 espèces végétales.

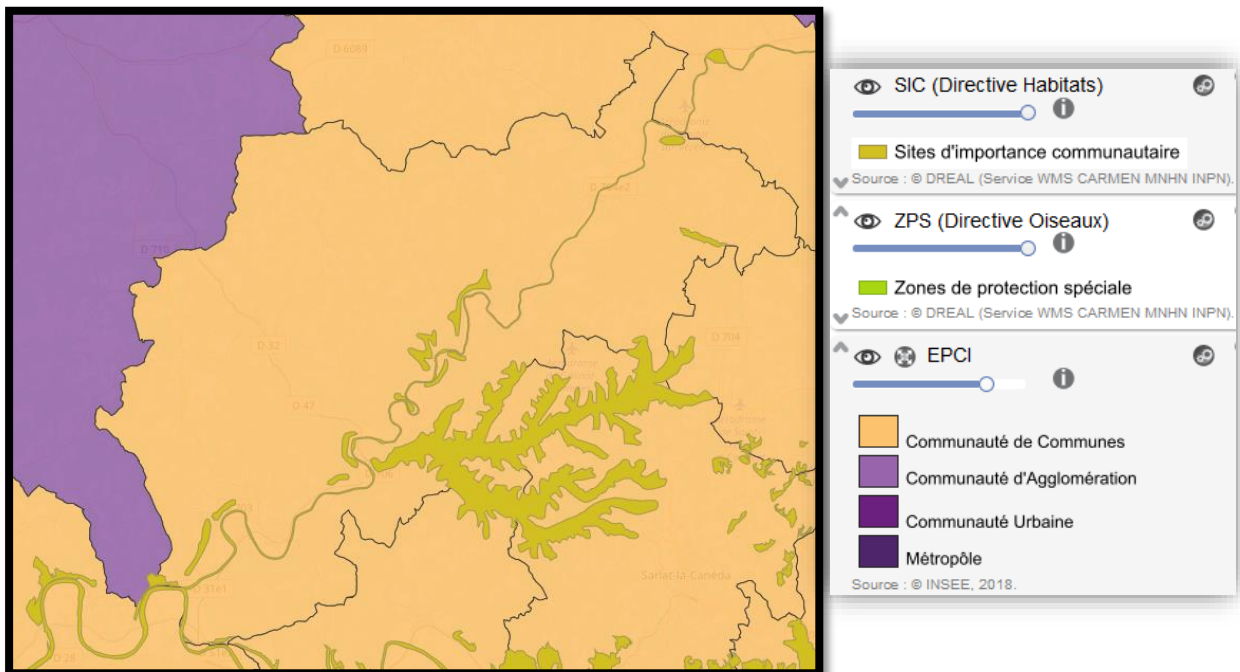


Figure 4 : Cartographie sites Natura 2000 sur le territoire de la CCVH

5.2. ÉVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, une seule est située spécifiquement dans des zones Natura 2000 l'action 3.4.1 décrite ci-dessous.

- Mesure 3.4.1 : Créer une Vélo Route Voie Verte (VRVV) reliant les Eyzies à la VRVV de la vallée Dordogne (Sites FR 7200660 / FR 7200668)

En mars 2018, le conseil communautaire de la CCVH approuve le projet de réalisation de la première section de la VRVV le long de la Vézère. L'objectif est de permettre de relier le Pont de Vic au x Eyzies. A terme, le projet sera étendu à l'ensemble de la vallée pour rejoindre la commune d'Aubas au nord-est.

Ce projet vise à créer un itinéraire pour des modes de déplacements doux traversant le territoire de bout en bout en mettant en avant certains sites d'intérêt culturel rencontrés le long du trajet.

Ce projet prévoit de longer les berges de la Vézère lorsque les reliefs du territoire sont élevés. Or, la Vézère est encadrée par une zone Natura 2000 d'une superficie de 448,74ha sur 65km de cours d'eau. Elle est d'ailleurs constituée à 98% d'eaux douces intérieures, d'1% de prairies semi-naturelles et d'1% de forêts. L'attention doit être portée sur l'importance de ne pas créer (ou de limiter) de discontinuité écologique pour les espèces d'intérêt communautaire présentes comme par exemple la Loure d'Europe ou l'Ecrevisse à pied blanc.

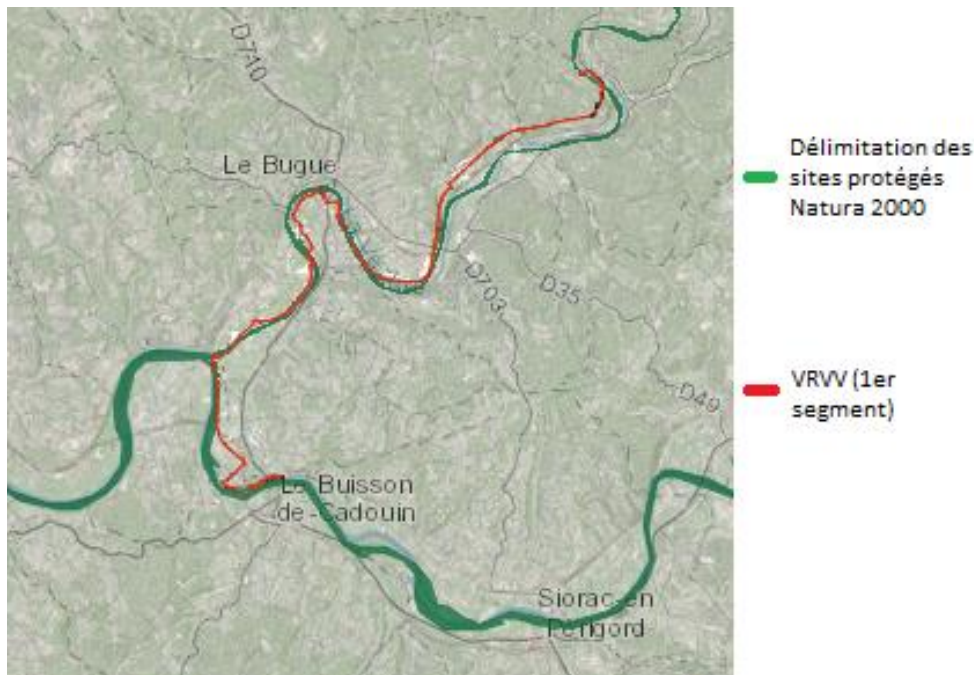


Figure 5 : Cartographie représentant le projet de VRVV (1er segment) et les sites Natura 2000

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des différents impacts attendus ou potentiels que l'action devra prendre en compte lors de sa réalisation.

Incidences de l'étape de mise en place/construction	Incidences de l'étape d'utilisation/fonctionnement	Incidences indirectes
<ul style="list-style-type: none"> - Modification du milieu naturel via les travaux : artificialisation partielle, modification de l'écoulement de l'eau, destruction florale etc. - Pollution liés au transport des matériaux - <u>Risque de pollution du cours d'eau</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Modification des comportements des espèces, modification de l'écosystème - <u>Point de vigilance : s'assurer que les compteurs automatiques fixes seront auto-suffisants</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation d'espace jusqu'ici isolés et difficilement accessible - <u>Dégradation des espaces protégés par les utilisateurs : pollutions diverses, pêche de loisirs, sports nautiques etc.</u>

Tableau 8 : Analyse des incidences de la création de la VRVV (1er segment)

Souligné : Incidences majeures contre lesquelles la CC doit absolument lutter

- Mesures 5.4.4: « Poursuivre la contractualisation Natura 2000 »

Pour cette mesure, l'analyse d'impact n'est pas pertinente car l'action n'est pas spatialisée sur un site Natura 2000 en particulier. Cependant, cette mesure montre une volonté d'accentuer l'intérêt global porté aux espaces naturels protégés. La rigueur d'application de cette action présente un potentiel impact positif sur l'environnement.

Le passage d'un site en Natura 2000 modifie drastiquement l'exposition des espèces et habitats d'intérêt à des dégradations. La simple application du label Natura 2000 sur un site supposé « à enjeu » permettra d'accentuer la protection de son écosystème, via d'une part le suivi effectué par les autorités en charge de la protection du site et via d'autre part la communication faite autour des enjeux liés au site.

5.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES ZONES NATURA 2000

Le PCAET de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme possède une seule mesure spatialisée sur des zones Natura 2000. Il s'agit du développement d'une vélo route voie verte (VRVV) (mesure 3.4). Cette action va dans le sens du développement durable avec la promotion d'un tourisme responsable tourné vers la promotion de la biodiversité.

Néanmoins des points de vigilance sont identifiés :

- Contrôler la fréquentation des espaces sensibles le long de la Vélo Route Voie Verte pour éviter au mieux les perturbations sur la biodiversité et la destruction des espaces naturels
- Assurer une vigilance importante lors des travaux/aménagements afin d'éviter la pollution des écosystèmes

L'action 5.4 du plan d'action PCAET engage à poursuivre la certification Natura 2000 sur le territoire et le recensement des zones humides et des forêts matures.

L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

6. DISPOSITIF DE SUIVI DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'avancement des actions et leurs résultats sont mesurés grâce à la mise en place d'indicateurs.

En complément de ceux-ci, figurant déjà dans les fiches actions du PCAET, les indicateurs suivants permettront de suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'état initial de l'environnement.

Thème	Thématique environnementale	Indicateurs
Biodiversité et continuité écologique	Biodiversité	Surface passée en Natura 2000 depuis 2020
	Occupation du sol	Surface forestière (%)
Eau et ressources naturelles	Eau	État quantitatif des masses d'eau du territoire (%) Pourcentage de masses d'eau présentant un état quantitatif qualifié de « bon ».
	Eau	Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³)
Risques majeurs et aménagement du territoire	Risques	Nombre d'incendie
	Risques	Nombre d'inondations
	Occupation du sol	Surface annuelle artificialisée (ha/an) L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année a minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLUi.

Thème	Thématique environnementale	Indicateurs
Activités humaines	Occupation du sol	Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des ans grâce au suivi des surfaces réservées à ces usages dans le PLU, mesuré en pourcentage de la surface totale de la collectivité (ha cumulé des zones N et A/ha total). Ces surfaces sont non imperméabilisées, capteuses de CO ₂ , productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.
	Agriculture	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) par rapport à la SAU totale L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.
	Tourisme	Nombre de touristes par an D'après des données récentes, la fréquentation touristique est en hausse et la saison touristique semble s'allonger. Utilisation des données du service Loisirs Accueil de la Dordogne.

Tableau 9 : Indicateurs de l'EES

7. CONCLUSION

L'analyse environnementale du PCAET a permis de mettre en évidence que :

- Le PCAET prend bien en compte les principaux plans et programmes (projet SRADDET, PLUi, SNBC) et qu'il y est conforme
- La stratégie choisie pour le PCAET impacte globalement de façon positive l'environnement

Cependant, 13 actions sont concernées par des points de vigilance qu'il faudra prendre en compte lors de la réalisation des mesures et deux actions présentent des impacts négatifs :

- Le premier sur la biodiversité pour l'action 3.2 qui comprend la mesure de mise en place d'une VéloRoute Voie Verte dont le tracé traverse une Zone Natura 2000
- Le second sur l'aménagement du territoire pour l'action 5.5 relative à la préservation de la ressource en eau dans la mesure où l'amélioration des systèmes d'assainissement peut être coûteux et conséquent en matière de logistique

On note qu'aucune mesure compensatoire ne sera nécessaire.

Par ailleurs, toutes les actions ont des impacts positifs sur l'environnement. L'analyse du programme action par action fait ressortir l'impact positif sur les 5 grands enjeux issus de l'EIE. De plus, l'enjeu « Risques majeurs et aménagement du territoire » est celui pour lequel le PCAET a le moins d'impact.

8. LISTING DES ABREVIATIONS

3AR : Association Aquitaine des Achats Publics Responsables

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADER : Association pour le Développement de l'Éducation Routière et l'aide à la mobilité

ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

AF3V : Association Française pour le développement des Véloroutes et des Voies Vertes

AFPL : Association Foncière Pastorale Locale

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ARB : Agence Régionale pour la Biodiversité

ARTÉÉ : Agence Travaux Économies Énergie

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCSPN : Communauté de Communes Sarlat Périgord noir

CCVH : Communauté de Communes Vallée de l'Homme

CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne

CEE : Certificats d'Économies d'Énergie

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CERAMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIRENA : Citoyens en Réseau pour des EnR en Nouvelle Aquitaine

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

CREBA : Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT : Direction Départementale des Territoires

DFCI : Association Régionale de Défense de Forêt Contre l'Incendie

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine

EIE : Espace Info Énergie

EnR : Énergies Renouvelables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPIDOR : Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

ETP : Équivalent Plein Temps

FAIRE : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

FD CUMA : Fédération Départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

FEEBAT : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

FFB : Fédération Française du Bâtiment

FFC : Fédération Française du Cyclisme

GES : Gaz à Effet de Serre

GrDF : Gaz réseau Distribution France

HSEN : association Habitat Santé-Environnement

LED : Light Emitting Diode (Diode électroluminescente)

Loi **NOTRe** : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LTECV : loi pour la transition énergétique et la croissance verte

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

MObive : Mobilité en Véhicule Électrique

NOTT : Nouvelle Organisation Touristique des Territoires

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PCET : Plan Climat Énergie Territorial

PIG : Programme d'Intérêt Général

PIP : Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

PLUI : Plan Local D'Urbanisme
Intercommunal

PREE : Plan Régional pour l'Efficacité
Énergétique

PRIS : Points Rénovation Info Service

RGE : Reconnu Garant de l'Environnement

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SCRCE : Schéma Régional de Cohérence
Écologique

SDE 24 : Syndicat Départemental d'Énergies
Dordogne

SDPN : Syndicat Départemental Périgord
Numérique

SICTOM : Syndicat Intercommunal de
Collecte et Traitement des Ordures
Ménagères du Périgord Noir

SIME : Solution Informatique de
Management Énergétique

SMBVVD : Syndicat Mixte du Bassin Versant
de la Vézère en Dordogne

SMD3 : Syndicat Départemental des
Déchets de la Dordogne

SNCF : Société Nationale des Chemins de
Fer

SOLIHA : Solidaires pour l'Habitat

SRADDET : Schéma Régional
d'Aménagement, de Développement
Durable et d'Égalité des Territoires

TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la
Croissance Verte

TEPOS : Territoires à énergie Positive

UNESCO : United Nations Educational,
Scientific and Cultural Organization
(Organisation des Nations Unies pour
l'Éducation, la Science et la Culture)

VAE : Vélo à Assistance Électrique

VRVV : VéloRoute Voie Verte

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et Floristique